

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 25 novembre 2024.

Date de publication : 6 décembre 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Fabrice THERVILLE et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Florence CHEVASSON, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS, Virginie THIVENT, Laure SEYDOUX, Sonia BLONDEAU.

**Excusé(es)** : M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Jacques PEREIRA, Mme Marie-Claude POTTIER a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, M. Bernard FAVRE a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, M. Benoît MEILHAC et M. Willy BONFY.

**Absent** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT.

**Objet** : 2024/2911/071 – *Autorisation d'exécution anticipée du budget primitif 2025.*

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité ainsi que la conduite de ses actions dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Maire propose au Conseil municipal de mettre en application les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à :

- mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2024 ;
- mandater les dépenses afférentes au remboursement de la dette avant le vote du budget ;
- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le tableau ci-après précise le montant et l'affectation des crédits par chapitre budgétaire avec les chapitres « opération d'équipement » suivants :

| CHAPITRES<br>OPERATION<br>D'EQUIPEMENT | ARTICLES<br>BUDGETAIRES<br>M 57 | NOM DE<br>L'OPERATION<br>D'EQUIPEMENT | TOTAL DES<br>CREDITS<br>INVESTISSEMENT<br>OUVERTS AU<br>BUDGET 2024 | OUVERTURE<br>ANTICIPEE DES<br>CREDITS<br>INVESTISSEMENT<br>EN 2025 |
|--|---------------------------------|---------------------------------------|---|--|
| Op 150                                 | 2031                            | Etude rénovation<br>thermique école   | 20 000 €  | 5 000 €  |
| <b>TOTAL</b>                           |                                 |                                       | <b>20 000 €</b>   | <b>5 000 €</b>   |

Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme  
Le 2 décembre 2024,  
Le Maire, Robert LUQUET

